

<p>Département de SEINE-ET-MARNE --- Canton de PONTAULT-COMBAULT --- Commune de ROISSY-EN-BRIE</p>	<p>DOMAINE Marchés Publics</p>
--	---

Marchés Publics : CL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°124/2025
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Avenant n°1 au marché de maintenance des moyens de secours de lutte contre l'incendie de la commune de Roissy-en-Brie.

Marché public passé selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1, 1^o du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 à 2 et R2194-1 à 10 ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°240/2024 en date du 28 aout 2024 portant délégation de fonctions et de signature en matière de commande publique à Monsieur ZERDOUN, 1er adjoint au maire ;

VU la décision du maire n°118/25 en date du 5 août 2025 portant signature du contrat de maintenance des moyens de secours de lutte contre l'incendie de la commune de Roissy-en-Brie, passé avec l'entreprise **7 GRAFIC**, sise 16, allée des rousselets, 77400 THORIGNY-SUR-MARNE, pour un montant de 11 186,10 € HT en ce qui concerne la partie forfaitaire et un montant maximum annuel de commande de 30.000,00 € incluant la partie forfaitaire et unitaire ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la modification du contrat pour prendre en considération l'ajout d'un site tels que le pavillon associatif - Mairie ;

CONSIDERANT la proposition financière de l'entreprise **7 GRAFIC** s'élevant à 72,40 € HT, soit 86,88 € TTC, proposition jointe en annexe de l'avenant ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de l'avenant n°1 au contrat de de maintenance des moyens de secours de lutte contre l'incendie de la commune de Roissy-en-Brie, passé avec l'entreprise **7 GRAFIC**, sise 16, allée des rousselets, 77400 THORIGNY-SUR-MARNE pour prendre en considération l'ajout d'un site tels que le pavillon associatif – Mairie.

Article 2 : le montant du contrat de la partie forfaitaire est donc porté à 11 258,50 € HT, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat. La plus-value s'élève donc à 0,647 % du contrat initial.

Article 3 : précise que les clauses et conditions du contrat initial (et des éventuels précédents avenants) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenir.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
Le 1er Adjoint en charge de la
Commande Publique
Jonathan ZERDOUN